



**OFFICE
IVOIRIEN DES
CHARGEURS**

L'OFFICE IVOIRIEN DES CHARGEURS ET LE PACTE MONDIAL

COMMUNICATION ON PROGRESS 2008

L'OFFICE IVOIRIEN DES CHARGEURS s'est engagé en 2007 à respecter les 10 principes du PACTE MONDIAL des NATIONS UNIES dès le lancement de cette initiative en COTE - D'IVOIRE par l'APEXI.

Pour atteindre ce but, la société s'est fixée aisément des objectifs de performance économique solides, équilibrés, créateurs de valeurs et d'emplois, inscrits dans une action déterminée en faveur du développement durable et du respect des règles de bonne gouvernance qui sont devenus des impératifs.

Dans cet esprit, les enjeux environnementaux, éthiques, sociaux et sociétaux actuels et à venir, étant partie intégrante de ses réflexions stratégiques, sont devenus incontournables pour l'entreprise.

Aussi, l'OIC s'appuyant sur les principes du PACTE MONDIAL, veille-t-il à respecter les besoins et attentes, aussi bien de ses agents, que des opérateurs économiques qui sollicitent ses services tout en leur proposant des solutions de développement durable efficaces et novatrices.

C'est pourquoi, j'ai le plaisir de renouveler l'engagement de l'OIC à soutenir les 10 principes notamment en ce qui concerne les Droits de l'homme, les Droits du Travail, la Protection de l'Environnement et la Lutte contre la Corruption; et cela, comme indiqué plus haut, la société l'a bien intégré dans sa stratégie de développement, sa culture commerciale et ses modes opératoires.

Je vous informe par ailleurs, que la communication sur le Progrès ainsi que notre engagement au PACTE MONDIAL qui vous sont ici transmis, seront présents sur le site internet de l'OIC www.oic.ci.

Le Directeur Général

BAKAYOKO DRAMANE



COMMUNICATION ON PROGRESS

L'OFFICE IVOIRIEN DES CHARGEURS (OIC) Le Droit de travail et la lutte contre la corruption: Des engagements en actions

L'Office Ivoirien des Chargeurs (OIC) est par définition un Conseil de Chargeurs, c'est à dire un organisme qui représente et défend les intérêts des importateurs et exportateurs, usagers des services de transports, dans le cadre de l'acheminement de leurs marchandises.

L'OIC fait partie des premières entreprises à s'être associées au Pacte Mondial, dès le lancement de cette initiative par le réseau Global Compact-Côte d'Ivoire.

La politique de lutte contre le racket sur nos routes, la protection de l'environnement, le respect du droit du travail et le développement durable comme les principales chartes de l'OIC, respectent les principes du Pacte Mondial.

Code de conduite des affaires à l'OIC

L'OIC s'est engagé dans une démarche éthique et responsable qui repose sur des principes forts et porteurs d'avenir comme le respect des Droits de l'Homme et du Travail, la Lutte contre la corruption et la Protection de l'environnement.

C'est dans cette logique que l'entreprise s'est dotée d'un règlement intérieur et d'un Code de Conduite fondé sur des principes déontologiques adaptés à la nature de ses activités, à savoir :

- la lutte contre la corruption,
- la sécurité des transports,
- la santé, l'hygiène et la sécurité des collaborateurs,
- la protection de l'environnement.

Principe du code

La lutte contre la corruption

Prévenir tout risque de corruption active ou passive dans nos pratiques commerciales. Maintenir nos pratiques commerciales et opérationnelles dans la légalité la plus stricte (Principe 6 de l'UNGC)
L'OIC, s'est beaucoup investi dans la lutte contre le racket sur les routes de Côte d'Ivoire, en incitant les Autorités compétentes à supprimer les barrages installés de façon anarchique et qui impactent ainsi négativement:

- la compétitivité des entreprises;
- la libre circulation et la sécurité des personnes et des biens;
- la vie sociale et les Droits humains (on assiste à des violences et parfois à des viols de femmes dans leurs déplacements, favorisant ainsi la propagation du VIH/SIDA...).

La facilitation des transports.

- Organisation d'escortes de camions de transport de marchandises en vue d'assurer la fluidité des transports routiers de marchandises et réduire les coûts résultant des tracasseries routières sur l'ensemble des axes routiers nationaux et inter-États, et d'accroître la compétitivité des ports.
- Étude d'un système de tracking qui permettra à terme de faciliter le suivi des camions dans de meilleures conditions.
- Mise en œuvre, à l'initiative des organisations professionnelles des chauffeurs et des transporteurs et en liaison étroite avec les Forces de Défense et de Sécurité (FDS), d'un ticket unique de contrôle en vue de contribuer plus efficacement à la fluidité du trafic routier.
- Promotion de la lettre de voiture en vue de faciliter le contrôle routier et de sécuriser les relations contractuelles entre les transporteurs et les affréteurs d'une part, et d'offrir des bases juridiques adéquates pour la couverture en assurance des marchandises transportées d'autre part.
- Réalisation d'infrastructures d'appui aux transports de surface :
 - Construction et gestion de gares de frêt et de parkings pour véhicules de transport de marchandises et de véhicules d'occasions;
 - Construction de gares routières inter-régionales.

La sécurité des transports

Promouvoir le respect des règles internationales en matière de sûreté et sécurité des transports. Former des collaborateurs aux risques liés aux mouvements de marchandises dans la chaîne logistique internationale.

La santé, l'hygiène et la sécurité des collaborateurs

Améliorer continuellement les processus de contrôle en matière de santé, d'hygiène et de sécurité des collaborateurs et promouvoir le respect de ces normes chez nos partenaires.

Former des collaborateurs aux normes d'hygiène et de sécurité, afin qu'ils soient en mesure de signaler toute situation dangereuse.

Désignation de l'OIC comme point focal au niveau du Ministère des Transports pour la Lutte contre le VIH/SIDA, et à ce titre, des missions de sensibilisation sont organisées en interne.

La protection de l'environnement.

Il s'agit ici de la contribution que l'OIC apporte aux structures qui œuvrent à la lutte contre la détérioration de l'Environnement.

C'est ainsi que l'OIC a participé à l'Atelier sur les Innovations dans l'Industrie des Forêts Tropicales et des Produits Forestiers (AIRFORT 2008), organisé par le Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts et l'Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT).

Il s'agissait à partir des expériences capitalisées à travers le monde sur la gestion durable des forêts tropicales et la conduite des industries qui en découlent, d'ouvrir de meilleures perspectives de gestion des forêts de l'Afrique Tropicale en général et celles de la Côte d'Ivoire en particulier, aujourd'hui, sérieusement menacées de disparition du fait de leur régression continue.

L'OIC est membre du Comité de Pilotage du projet « d'informatisation des zones et actes des Eaux et Forêts ». A ce titre, l'OIC est particulièrement intéressé par la gestion des périmètres d'exploitation forestière qui intègre le transport des grumes vers les différents parcs, la gestion des industries de transformation du bois et la gestion des exportations et importations de bois pour assurer une traçabilité.

L'OIC a participé également aux journées de l'Environnement et du Développement Durable 2008 baptisées « Caravane du Plan Vert et la Salubrité dont le thème était « stimuler les économies à faible consommation de carbone » etc.

Droit de Travail

Renforcement des capacités, l'amélioration et la facilitation des conditions de travail de ses travailleurs

Ce renforcement des capacités se traduit par l'assistance aux chargeurs de la manière suivante :

- L'OIC apporte son appui quotidiennement aux chargeurs sur leur demande en ce qui concerne toute question technique, opérationnelle, ou administrative, ainsi que sur les questions liées aux taux de fret et autres coûts annexes.
- L'OIC organise des ateliers de formation et de perfectionnement pour les chargeurs sur les aspects tarifaires, juridiques, documentaires, opérationnels et logistiques liés au transport des marchandises et aux activités connexes (séminaires, ateliers, colloques).
- Création et exploitation d'infrastructures portuaires au profit des chargeurs telles les entrepôts réels sous-douane pour le stockage de leurs marchandises à des conditions préférentielles (stockage de longue durée, possibilité de dédouanement fractionné des marchandises...)
- Le traitement et la mise à disposition des opérateurs économiques et des pouvoirs publics d'informations pertinentes sur les flux des transports internationaux des marchandises et les conditions de desserte du pays.
- La négociation des taux de fret maritimes au profit des chargeurs ivoiriens.
- L'appui à la promotion d'une flotte marchande
- La facilitation des procédures maritimes
- L'assistance aux chargeurs :

Publication d'un bulletin trimestriel de statistiques dénommé « *Les statistiques du Chargeur* »

Publication trimestrielle de la moyenne des taux de fret effectivement appliqués et suivi des coûts et de la qualité de la desserte ;

Publication d'un « *Rapport Annuel* » comprenant une analyse statistique et économique sur la situation générale du trafic;

Constitution d'une « *Banque de Données Maritimes* », et établissement d'un tableau de Bord du Trafic Maritime.

Existence d'un site WEB : www.oic.ci où on peut trouver :

- le bordereau de suivi des cargaisons en ligne permettant aux opérateurs de mieux commencer leurs procédures de dédouanement;
- les statistiques des trafics commerciaux;
- le point de l'expert qui analyse l'actualité maritime et le forum des transports;
- l'assistance logistique qu'offre l'OIC...

En raison de son expérience, l'OIC a toujours assumé des responsabilités importantes au plan de la coopération régionale et internationale sur les problèmes relatifs au commerce maritime international et occupe depuis le mois de juillet 2009, le poste de Président de l'Union des Conseils des Chargeurs Africains après en avoir occupé celui de Vice-Président au cours des deux (2) années précédentes.

L'Entreprise respecte la liberté d'association (le Personnel est représenté par un Délégué Principal) et possède même une Mutuelle. De plus, il n'existe pas de discrimination en matière d'emploi, ou de salaires. L'effectif est de 130 collaborateurs dont 89 hommes et 41 femmes.

En adéquation avec le Code de Conduite, l'entreprise s'assure par la formation et la sensibilisation que le Personnel respecte les principes qui y sont énoncés.

A cet effet, l'OIC s'est fixé des objectifs pour 2009 et les années à venir :

- maîtriser les consommations d'énergie au niveau du Siège et des Antennes;
- soutenir les initiatives citoyennes;
- contribuer plus activement à la lutte contre le réchauffement climatique et les émissions de gaz à effet de serre;
- évaluer les fournisseurs;
- favoriser l'insertion de travailleurs handicapés;
- privilégier le dialogue avec le personnel dans le règlement des litiges;
- développer la diversité au plan professionnel;
- lutter contre toute forme de corruption.